



Avis sur la Politique des marchés 2006-1 – Politique d'achats écologiques (Archivé)

Publié : le 2006-02-03

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2006,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT12-10F-PDF
ISSN : 1491-5928

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice 2006-1 – Policy on Green Procurement
(Archived)

ARCHIVÉ - Avis sur la Politique des marchés 2006-1 - Politique d'achats écologiques

 Cette page a été archivée.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

le 3 février, 2006

Aux : Chefs fonctionnels
Administration / Finances de tous les ministères et organismes

Objet : Politique d'achats écologiques

Résumé

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la *Politique d'achats écologiques* présentée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada; elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2006.

La politique vise à promouvoir la protection de l'environnement et à appuyer le développement durable en intégrant, au processus décisionnel en matière d'approvisionnement, des facteurs de rendement sur le plan environnemental.

Contexte

La politique répond à l'engagement du gouvernement d'adopter une *Politique d'achats écologiques* d'ici 2006, comme il en a été question dans le discours du Trône d'octobre 2004 et dans le budget de 2005. Elle fournit également au gouvernement du Canada l'occasion d'écologiser ses opérations en examinant non seulement ce qu'il achète et la façon dont il en fait l'acquisition, mais aussi la façon dont il l'utilise, entretient et aliène les biens et les services acquis.

La politique s'inscrit dans le cadre stratégique d'approvisionnement global du gouvernement du Canada, qui vise notamment à se servir du processus d'approvisionnement pour obtenir d'autres résultats sociaux, économiques et environnementaux.

Politique d'achats écologiques

La *Politique d'achats écologiques* est conçue de sorte à promouvoir la protection de l'environnement et à appuyer le développement durable en intégrant des facteurs de rendement sur le plan environnemental dans le processus décisionnel en matière d'approvisionnement. La politique s'applique à tous les ministères visés par l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à moins que des lois ou des règlements particuliers ne l'emportent sur cette dernière.

1. Elle contribuera à l'atteinte d'objectifs environnementaux, comme :
 - la réduction des gaz à effet de serre et des contaminants de l'air;
 - une économie accrue de l'énergie et de l'eau;
 - la réduction de substances appauvrissant la couche d'ozone;
 - la réduction des déchets et la promotion de la réutilisation et du recyclage;
 - la réduction des déchets dangereux;
 - la réduction de produits et de substances chimiques, dangereux et toxiques.
2. Se traduira par des pratiques, des activités de planification, des utilisations, des aliénations et des achats plus respectueux de l'environnement.
3. Stimulera l'esprit d'innovation et le développement de marchés et de la demande pour des produits et des services à privilégier du point de vue environnemental, de manière à rendre ces produits et services disponibles et d'usage courant pour d'autres secteurs de la société.
4. Appuiera les nouvelles technologies environnementales.

La politique exige que les administrateurs généraux intègrent les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement en respectant les objectifs globaux de l'optimisation des ressources tout en respectant également les obligations législatives, réglementaires et stratégiques connexes. Les administrateurs généraux fixeront également des objectifs d'achats écologiques pour

leur organisation, de façon appropriée. Ils rendront compte de leurs activités dans ce contexte dans les Rapports sur les plans et les priorités et les Rapports ministériels sur le rendement, en appliquant les mesures de rendement établies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

La politique est disponible sur le site web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>.

Demandes de Renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales, TPSGC : directeur, Élaboration des politiques (819) 956-3950

Environnement Canada : directeur de la Division des affaires environnementales, Direction des services administratifs et de la gestion environnementale (819) 994-7785

Ressources naturelles Canada : agent principal des politiques et de la planification (613) 996-0108

original signé par

Blair M. James
Directeur exécutif
Direction de la gestion des actifs et des services acquis

Date de modification : 2006-03-21